

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Flécher, 3.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez MM. HAYAS-LAPITTE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Mars 1879.

Chronique générale.

PROTESTATION DES MEMBRES DU CABINET DU 23 NOVEMBRE.

La protestation suivante a été remise à M. le Président de la République, sous la date du 15 mars 1879 :

« Les soussignés, membres du cabinet du 23 novembre 1877, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour voté contre eux dans la séance du 13 mars dernier, par 247 députés, protestent énergiquement contre les allégations de cet ordre du jour et repoussent avec indignation l'accusation d'avoir : trahi le gouvernement qu'ils servaient et conduit la France à la veille de la guerre civile.

» Ils protestent également contre la forme de cet acte qui n'est pas un jugement, parce qu'il émane d'une Assemblée sans compétence judiciaire et qui cependant édicte une peine, celle de l'affichage, qu'un tribunal seul pouvait appliquer.

- » Général DE ROCHEBOUET, » WELCHE, » Marquis DE BANNEVILLE, » DUTILLEUL.

MM. Ozenne, Lapeletier, Graëff, Faye, l'amiral Roussin, qui occupent des fonctions publiques, ont dû s'abstenir de signer la protestation qui précède.

Les ministres du 23 novembre n'avaient pas de tribune pour dénoncer la sottise, la violence et l'illégalité des manifestations républicaines. Leur protestation est justifiée et elle a le mérite d'être brève.

Nous lisons dans les Tablettes d'un Spectateur :

« Les députés qui ont voté pour la mise en accusation, exaspérés de leur échec, cherchent les moyens de remettre les ministres du 16 Mai sur la sellette. Ils ont déjà décidé qu'ils déposeraient sur le bureau de la Chambre une proposition tendant à poursuivre solidairement les cabinets du 17 Mai et du 23 Novembre, en restitutions de toutes les sommes dépensées pour la campagne électorale.

» Et, comme cette proposition pourrait échouer à la Chambre, les sénateurs de l'extrême gauche, de leur côté, veulent déposer un projet de loi autorisant tous ceux qui auraient eu à souffrir des faits et gestes des hommes du 16 Mai, ministres et fonctionnaires indistinctement, à les poursuivre solidairement comme de simples particuliers devant la juridiction ordinaire, ce qui leur était interdit par suite de la jurisprudence du tribunal des conflits.

On parle d'une scène très-vive qui a eu lieu entre M. Waddington et le général Gresley, en présence du Président de la République.

La retraite de l'un des deux ministres paraît aujourd'hui absolument certaine, car il y a eu des paroles d'une vivacité telle, échangées entre les deux collègues, qu'il leur devient impossible de siéger ensemble dans les conseils du gouvernement.

On parle dans les couloirs avec une certaine consistance de remaniements qui auraient lieu prochainement dans le cabinet, et l'on vise notamment M. Waddington tout au moins comme président du conseil.

La présidence du conseil reviendrait à M. Le Royer.

Les ministres se sont réunis avant-hier soir, en conseil de cabinet, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Waddington.

Le président du conseil a de nouveau affirmé sa résolution d'abandonner le ministère.

L'amiral Roussin, ancien membre du cabinet de Rochebouët, a donné sa démission de préfet maritime.

On annonçait hier matin, chez l'un de nos ministres, que le maréchal de Mac-Mahon allait publier, en son nom personnel, une déclaration, en réponse au vote de la Chambre sur le 16 Mai.

L'ordre du jour de la Chambre contre le 16 Mai, présenté par M. Rameau, n'émane pas de lui, comme du reste on s'en doutait bien. Il a été, tout entier, dressé et rédigé par M. Gambetta le 13 mars, avant la séance.

Le gouvernement n'a pas eu la pudeur dont quelques-uns de ses amis lui faisaient l'honneur anticipé. Il a fait afficher hier matin l'ordre du jour Rameau.

Le placard, à Paris, est signé : Pour copie conforme : ANDRIEU. Ce nom indique la valeur morale de la flétrissure.

Le public n'accorde que la plus dédaigneuse attention à l'« affiche blanche. » Parmi les rares lecteurs de cette dernière, plus d'un homme de bon sens commente avec une verve gauloise le caractère étrange de l'illégalité officielle.

Des mots sévères sont dits et répétés; la conscience nationale, à laquelle un imprudent appel a été adressé, se prononce avec énergie contre un procédé qui répugne à la loyauté française.

La commission chargée de l'examen du projet de loi de M. Parent (Savoie) ayant pour objet de modifier, au cas de faillite du

mari, la procédure en matière de séparation de biens dans l'intérêt de la femme du failli et de la masse des créanciers, dans sa séance du 14 mars courant, a adopté l'amendement de M. Bouchet sous quelques modifications. M. Bouchet a été nommé rapporteur.

Le Journal officiel vient de publier des nominations nombreuses et importantes.

Celle de M. Albert Grévy comme gouverneur général de l'Algérie, par mission temporaire.

Un décret nomme conseillers d'Etat MM. Berger, préfet du Rhône, Decrais, préfet de la Gironde, et M. le capitaine de vaisseau Gougéard qui, durant la guerre, servit avec le titre de général dans l'armée de la Loire.

L'avancement hiérarchique est sacrifié aux faveurs républicaines.

Le mouvement préfectoral a également paru. Nous remarquons que M. Saisset-Schneider, préfet du Morbihan, est envoyé dans la Savoie, et que M. Dumarest, préfet du Finistère, va dans la Dordogne.

M. Spuller passe du Vaucluse dans la Somme; il est remplacé à Avignon, où sa situation était devenue impossible, par M. Schnerb, l'ancien collaborateur de M. About, et qui revient de Corse où il ne laisse aucun regret.

M. Monod, préfet de Gers, est relégué dans l'Ariège, pour n'avoir pas assuré le triomphe de M. Lannelongue (le docteur extraordinaire de M. Gambetta au Plessis-Piquet) contre M. Paul Granier de Cassagnac.

Un ancien préfet et huit sous-préfets sont pourvus de préfectures. Parmi ces derniers, nous trouvons M. Jabouille, sous-préfet de Dôle, qui est nommé préfet du Jura, en remplacement de M. Merlin, appelé à la préfecture de la Haute-Garonne.

M. Jules Grévy n'a oublié ni son sous-préfet ni son préfet.

Nous devons signaler aussi l'avancement de MM. Oustry, préfet de la Dordogne, et Doniol, préfet des Alpes-Maritimes, qui de-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE LETTRE VOLÉE.

(Suite.)

Verdier continua d'adresser au secrétaire beaucoup d'objections qui toutes furent résolues.

— Huit visites, ajouta-t-il, ont dû suffire à peine à une recherche si minutieuse.

— On a employé chaque fois, pendant huit à dix heures, dix agents munis de tous les instruments utiles, et malgré la nécessité d'observer autant que possible le silence, on a travaillé avec une activité extraordinaire. La récompense promise est très-considérable, et le lieutenant de police s'est engagé à rémunérer largement toutes les personnes qui auront concouru à la recherche. On ne reculerait devant aucune dépense pour atteindre le but. Avec le temps, si je conservais la confiance que la lettre fut dans l'hôtel, je ferais fouiller jusqu'aux greniers et aux caves. Mais je commence à douter du succès. Qu'en pensez-vous, mon cher Verdier ? Que me conseillez-vous ?

— Avez-vous une description exacte de la lettre ? — En voici la copie, où l'on a tout imité, la forme, la dimension, le cachet, l'écriture.

Verdier prit cette copie de la lettre, l'examina

attentivement, demanda l'autorisation d'en lire le contenu, puis la rendit au secrétaire.

— Eh bien, mon cher Verdier ? Que faut-il faire ? Ne faut-il pas renoncer à chercher la lettre dans l'hôtel ?

— Ce n'est pas mon avis, dit Verdier. Je crois, comme vous, qu'elle est dans les appartements du duc.

— Mais où peut-elle être ?

— Évidemment où vous ne l'avez pas cherchée. Inventez quelque moyen d'attirer le duc et ses gens à la campagne, et refaites à loisir vos ténébreuses perquisitions. Si cette fois vous ne réussissez pas davantage, vous changerez vos batteries.

— Je tenterai donc une dernière recherche, dit le secrétaire en secouant la tête d'un air découragé. Mais ce sera inutilement : on a tout visité, tout ; il ne reste plus rien à faire. Maudite, maudite lettre !

Et il sortit plus consterné encore que lorsqu'il était entré.

— Je ne comprends pas votre conseil, dis-je. Il ne trouvera rien.

— Très-certainement, me répondit Verdier. Le cher homme se croit beaucoup plus fin qu'il n'est, et il est ridiculement assoté des talents de sa bande. Mais écoutez bien ceci : avant trois jours, si, comme je le crois, la lettre est encore dans l'hôtel du duc, un autre que notre ami l'aura trouvée.

II.

Quelques jours après, je jouais avec Verdier une partie d'échecs. M. X... entra.

— Eh bien ? lui demanda Verdier.

M. X... avait une triste figure ; il répondit par un mouvement d'épaules qui signifiait clairement : Nous n'avons rien trouvé.

Quand la partie fut achevée, Verdier se tourna vers le secrétaire :

— Ainsi, lui dit-il, votre nouvelle perquisition n'a pas mieux réussi que les premières ?

— Elle a duré toute une nuit et vainement. C'est une bien malheureuse affaire. M. le lieutenant de police ne veut plus que l'on s'occupe de cette recherche. J'y perdrai peut-être ma place.

Verdier se tourna brusquement vers moi :

— De quelle somme aurait besoin cette pauvre veuve dont vous me parlez hier pour retourner près de ses enfants ?

— A peu près de cent livres.

— C'est une bagatelle. Voulez-vous, mon cher secrétaire, m'écrire un bon de deux cents livres sur la caisse de la police au nom de la veuve... Quel est son nom ?

— Mariane Dufour.

— Vous entendez, monsieur le secrétaire ?

M. X... le regardait avec étonnement.

— Écrivez, signez, lui dit Verdier en plaçant

devant lui une feuille de papier et l'écrivoire.

Le secrétaire obéit.

— En échange voici votre lettre, dit Verdier en tirant de son portefeuille un petit papier. Vous aurez aussi à donner une petite gratification à l'un de vos agents, à Jean Levieux : il m'a été utile.

Le secrétaire demeura un moment les yeux fixés sur Verdier, la bouche entr'ouverte, muet, sans mouvement, comme s'il n'eût pas compris. Enfin, il saisit la lettre de Levieux, l'ouvrit, la regarda, se leva, et s'élança d'un seul bond dehors en s'écriant : C'est elle ! c'est bien elle !

Et nous l'entendîmes crier à son cocher, du milieu de l'escalier : A Versailles ! à Versailles !

Verdier se renversa dans son fauteuil en riant aux éclats.

Je n'étais pas très-édifié du rôle que je lui voyais jouer dans cette affaire. Il y avait en lui du Beaumarchais : il aimait l'intrigue elle-même, et parce qu'elle donnait de l'exercice à son imagination et à son esprit. D'ailleurs nous n'étions pas intimes ; mes remontrances eussent été mal reçues.

— Vous avez rendu ce pauvre homme bien heureux. Dans l'excès de sa surprise et de sa joie, il n'a pas même songé à vous demander comment vous êtes parvenu à vous procurer la lettre. C'est là une rude leçon que vous avez donnée à la police. Cette preuve de sa maladresse fera honte au lieutenant. (A suivre.)

viennent, le premier préfet du Rhône, le second préfet de la Gironde.

Le *Journal officiel* a publié en outre un mouvement judiciaire commençant par la nomination comme conseiller à la cour de Toulouse de M. Devoucoux, préfet du Tarn-et-Garonne, qui a voulu s'assurer ainsi les bénéfices de l'immovibilité.

On sait que le général Chanzy joignait au titre de gouverneur de l'Algérie, celui de commandant du 49^e corps d'armée. Par qui le remplacera-t-on dans ces dernières fonctions ?

Le nom du général Grévy a été prononcé, mais on aurait crié.

Si l'on nomme un nouveau commandant, il y aura, à coup sûr, antagonisme entre le pouvoir militaire et le pouvoir civil.

Le ministre de la guerre, à ce qu'on nous assure, aurait décidé de laisser les choses en l'état, c'est-à-dire que les généraux de division resteraient maîtres dans leur division. Cette solution nous surprend d'autant moins qu'elle est conforme au projet du général Grosley de supprimer les grands commandements militaires.

Nous lisons dans l'*Union* :

« On n'offense pas impunément les traditions chrétiennes et nationales, on ne viole pas sans péril les règles de la justice, et l'on ne substitue pas, sans soulever l'indignation publique, les basses vengeances aux prescriptions de l'honneur. »

Le vote de l'ordre du jour Rameau a soulevé en France une vive réprobation. Insulter des vaincus, outrager des accusés qu'on n'a pas osé juger, ce procédé peut paraître très-habile aux opportunistes et aux membres du centre gauche, mais il est sévèrement qualifié par la France honnête.

De toutes parts, il nous arrive des protestations énergiques contre le vote du 13 mars.

Commencée par un sentiment de haine, poursuivie au milieu de mensonges qu'on a prudemment soustraits à la discussion, l'enquête s'est terminée par un acte dont le manque de loyauté égale le défaut de courage.

La flétrissure retombe non sur les flétris, mais sur les flétrisseurs. »

M. le général Grosley avait été relevé de ses fonctions de chef d'état-major au ministère de la guerre par M. le général de Rochebouët.

En livrant à M. Brisson la correspondance officielle des commandants de corps d'armée, M. le général Grosley a montré qu'il était bien digne de détenir un portefeuille républicain ; mais il a justifié la mesure de provoyance prise contre lui par M. le général de Rochebouët, alors président du conseil et ministre de la guerre.

LES SERVICES DU GÉNÉRAL GRESLEY.

On n'a pas été peu surpris d'apprendre, à la Chambre, que la remise à la commission d'enquête électorale des nouvelles pièces lues au cours de la séance émanait de l'initiative même du général Grosley, le nouveau ministre de la guerre.

Sur tous les bancs de la droite, des murmures de désapprobation manifeste ont accueilli cette lecture, alors que le centre gauche gardait un silence on ne peut plus significatif. Les députés appartenant à la gauche avancée ont seuls témoigné leur satisfaction par des braves répétés, en remerciement du service inattendu que M. le général Grosley venait de leur rendre.

Touchant accord, vraiment, et touchant esprit de solidarité que celui de ce cabinet ministériel, dont le chef monte à la tribune pour combattre une proposition de mise en accusation, et dont l'un des membres, le ministre de la guerre, prête au contraire les mains à cette mise en accusation !

Voici comment on apprécie le rapport Brisson : c'est un exposé de petits faits, de petites gens par des individus de rien.

LE PALAIS DU TROCADERO.

Dans sa séance de samedi, le conseil municipal de Paris a statué sur un rapport de M. Viollet-le-Duc concluant au rejet d'une proposition d'acquisition du palais du Trocadéro.

Ce palais restera donc la propriété de l'Etat et sera probablement affecté à des expositions permanentes.

Le conseil a statué également sur le programme de la mise au concours de la statue de la République qui sera érigée sur la place du Château-d'Eau.

Les réfugiés de la Commune en Belgique ont envoyé une adresse à M. Ranc avant son départ de Bruxelles, pour lui exprimer leur regret de lui voir accepter une grâce qu'il avait déclaré à plusieurs reprises ne pas vouloir accepter, si elle lui était offerte.

M. Ranc a quitté la Belgique sans répondre à ses coreligionnaires politiques.

La République française affirme que M. Ranc ne présente pas sa candidature à Lyon.

Une dépêche ministérielle vient d'ordonner à tous les préfets de faire saisir dans leur département, partout où il serait exposé ou mis en vente, le dernier numéro du journal parisien le *Tu*, qui a été saisi samedi à Paris et dont tout le dessin, qui n'a pas été autorisé, représente la République et M. Gambetta mangeant une pomme, sous le titre : « Adam et Eve, dans le paradis terrestre. »

LA MISE EN ACCUSATION.

ÉPILOGUE.

Le vote de flétrissure est généralement blâmé non-seulement par les droites, mais par un grand nombre de sénateurs républicains, qui le considèrent comme anormal et incorrect.

Il est évident que les groupes du Sénat, même à gauche, sont heureux d'être dispensés d'avoir à juger les ministres du 17 Mai et du 23 Novembre.

DÉMISSION DU GÉNÉRAL BERTHAUT.

Le général Berthaut, ministre de la guerre dans le cabinet du 16 Mai, s'est empressé de traduire son indignation si légitime contre la motion révolutionnaire du député Rameau.

Le général Berthaut n'admet pas qu'il puisse servir un gouvernement qui, loin de s'opposer au vote de flétrissure du 13 mars, vote aussi incorrect qu'odieux, semble avoir provoqué ce vote en tolérant et en reproduisant les plus violentes invectives contre les ministres du 16 Mai et du 19 Novembre.

Le général Berthaut ne s'explique pas comment le gouvernement lui a confié le commandement du 18^e corps d'armée s'il le considérait comme un grand coupable, comme un criminel digne du plus sévère châtiement et comment le même gouvernement n'a pas su le défendre et le protéger contre la flétrissure Rameau s'il le savait innocent de tous les crimes que lui imputait le rapport Brisson.

La démission du général Berthaut, présentée au conseil des ministres, a été acceptée.

Le général Borel, commandant le 3^e corps d'armée à Rouen, s'est rendu dès samedi à Paris pour entretenir particulièrement M. le Président de la République et lui remettre également sa démission.

On dit que le Président de la République n'a pas cru devoir l'accepter.

Le général Borel est reparti le soir, sans avoir vu le ministre de la guerre.

On affirme que M. Ozenne, ancien ministre sous le cabinet Rochebouët, et secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce, a demandé sa mise à la retraite.

UN PROCÈS MONSTRÉ.

On prétendait samedi que les ministres du 16 Mai et du 23 Novembre seraient réso-

lus à user de tous leurs droits pour demander compte de la diffamation dont ils ont été l'objet à la Chambre, après la clôture définitive de la procédure de mise en accusation et surtout pour obtenir justice de la publicité qui serait donnée à cette diffamation.

On prétendait aussi que la Chambre serait saisie d'une demande de poursuite contre M. Rameau et contre les députés qui ont voté son ordre du jour, et l'on disait que les députés attaqués ne pourraient voter dans leur propre cause et que par conséquent la Chambre ne serait pas en nombre pour statuer sur la demande de poursuite.

C'est oublier beaucoup trop que les députés ne peuvent être inquiétés par des tiers à raison de leurs discours à la tribune et au sujet de leur vote dans la Chambre.

Sans cela, l'idée de ce procès monstré était assez originale.

Les 217 députés poursuivis par les anciens ministres pour cause de diffamation auraient assurément donné au prétoire de la huitième chambre une physionomie inaccoutumée.

Les poursuites devant le conseil d'Etat pour diffamation, à raison de l'affichage de l'ordre du jour parlementaire, donneraient-ils un terrain plus solide ? Ce n'est pas possible.

Dans tous les cas, des défenses motivées qui seraient faites par les ministres diffamés, la réserve de poursuite ultérieure pour le préjudice causé et dans le cas où il ne serait pas tenu compte des défenses, pourraient bien faire réfléchir le chef du département de l'intérieur, les préfets et les maires qui prendraient la responsabilité de l'affichage.

LA CATASTROPHE DE SZEGEDIN.

Nous trouvons dans les journaux autrichiens le tableau des épouvantables désastres qui viennent de frapper la malheureuse ville de Szegedin.

La fabrique d'allumettes a fait explosion ; l'école commerciale, la poste sont sous l'eau. La rue des écoles, le point le plus élevé, est déjà submergée. Des cadavres de bœufs et de chevaux flottent de tous les côtés. Impossible d'avoir des vivres, même au poids de l'or. Ceux qui peuvent s'enfuir à Temeswar. Les églises et les synagogues sont pleines de fidèles agenouillés et priant.

La ville ressemble à un immense monceau de ruines. De beaucoup de maisons on ne voit plus que le pignon. Le sauvetage est rendu très-difficile, vu l'obscurité et le manque de bateaux. C'est à la malveillance que sont dus les deux incendies.

Des récits ultérieurs, datés du 13, donnent les détails suivants :

Jusqu'ici 4,500 maisons sont écroulées ; plusieurs centaines de personnes ont péri. La ville haute a presque totalement disparu.

Un témoin oculaire décrit ainsi, dans la *Nouvelle Presse libre*, les scènes auxquelles il a assisté au moment où la catastrophe de Szegedin s'est produite.

Trois quartiers de Szegedin sont sous l'eau. Des maisons s'écroulent avec fracas et ensevelissent leurs habitants sous les débris. La fureur de l'ouragan augmentait toujours, si bien qu'à une heure et demie de la nuit, il fut annoncé que les travaux de sauvetage ne pouvaient être continués ; les vagues passaient au-dessus des digues et inondaient les ouvriers.

A deux heures un quart le tocsin se fit entendre, nous comprimes que la ville était perdue. L'éventualité la plus terrible s'était produite, l'eau avait rompu la dernière digue. Je courus sur la grande route ; les eaux s'emparaient de la ville avec la rapidité de l'éclair, inondant toutes les rues qui ressemblaient à autant de fleuves.

Au bout d'une demi-heure, les vagues balayaient déjà l'hôtel de ville situé sur une hauteur. Des centaines de voitures couraient déjà dans la direction de Neu-Szegedin ; des femmes et des enfants pleurant et criant erraient dans les rues ; des milliers de personnes fuyaient des digues vers le pont de la Theiss. Vers trois heures les eaux couvraient déjà la place de l'Hôtel-de-Ville. Dans les maisons les femmes et les enfants appelaient au secours. On leur envoya des pontons et des bateaux. La population a fait preuve d'un admirable sang-froid. Les hommes emportaient avec eux tout ce qu'il était pos-

sible de sauver. Sur plusieurs points de la ville basse l'eau avait sept mètres de haut. On ne sait encore le nombre des victimes.

Beaucoup de personnes se sauvent au moment où leurs maisons s'écroulent, sur des planches, grimpent sur les arbres et, toutes trempées d'eau, attendent le secours. D'autres montent sur les toits, d'où on les fait descendre au moyen d'échelles.

A Neu-Szegedin campent des milliers de réfugiés à qui on distribue les vivres envoyés par les villes voisines. A côté d'actes de dévouement admirables, on voit des actes d'égoïsme révoltants : des possesseurs de bateaux ne veulent recevoir les victimes qu'à prix d'argent. Un habitant de Szegedin avait mis tout son bien sur un radeau et passait, sans écouter les cris, devant le toit d'une maison où 80 femmes et enfants attendaient le secours. Les soldats ont confisqué son radeau. A peine étaient-ils réunis sur le radeau, que le toit s'écroulait. A chaque instant, le feu éclate sur quelque point. On a arrêté un des incendiaires. Le Reichstag hongrois a voté un million de florins pour les victimes de Szegedin.

Szegedin, 17 mars.

L'empereur est arrivé ce matin et a été reçu avec le plus vif enthousiasme par les habitants. Il a visité en bateau les ruines de la ville.

On a déjà transporté 23,000 personnes hors de la région inondée.

Les vivres ne manquent pas.

Pesth, 17 mars.

On continue avec énergie les travaux entrepris en vue du sauvetage des habitants de Szegedin.

La Theiss a baissé de 30 centimètres. Les eaux des affluents de cette rivière ont aussi baissé. Les digues de Czongrad ont été réparées.

En faisant travailler sans relâche 4,500 ouvriers, on pourra probablement empêcher la destruction des digues de Szentes.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre a décidé qu'à l'occasion des fêtes Pâques, il sera accordé cette année, comme les années précédentes, des permissions de six jours pleins aux engagés conditionnels qui auront mérité cette faveur par leur bonne conduite. Ces permissions dateront du mercredi 9 avril au soir et expireront le mercredi 16 au matin.

On lit dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« Plusieurs journaux se sont occupés des modifications qui allaient être apportées dans l'uniforme des troupes de différentes armes. »

« Le ministre de la guerre fait démentir aujourd'hui qu'il ait été question de ces modifications, qui ne seront adoptées qu'après de longues études comparatives. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

École de cavalerie de Saumur.

Nous donnons ci-dessous le classement des cavaliers élèves sous-officiers qui viennent de terminer leur cours de dix-huit mois à l'École d'application de cavalerie.

Pour les deux premiers, la mention est : très-bien ; du n^o 3 jusque et y compris le n^o 18 : bien ; du n^o 19 au n^o 37 : assez bien.

M.M.

1. Tristan de l'Hermitte.
2. Legros, Bernard-Camille, de Bayonne (Basses-Pyrénées).
3. De Cordeboeuf de Beauverger de Montgon, Alphonse-Jean, de Crevant (Puy-de-Dôme).
4. Prugnard, Gilbert-Léon, de Bourdon (Puy-de-Dôme).
5. Barbara de la Belloterie de Boisson, Joseph-Maurice-Marie, de Castres (Tarn).
6. Potin, Justin-Nicolas, de Gorée (Sénégal).
7. Godin, Antoine, de Montluçon (Allier).
8. Versigny de Brageiongne, Marie-Jean-Joseph, de Vannes (Morbihan).
9. Brunswig.

40. Collin, Edmond-Marie-Joseph, de Nancy (Meurthe-et-Moselle).
41. Dubois, Louis-Armand, de Saint-Morainvilliers (Oise).
42. Deschamps, Louis-Anatole, d'Auxerre.
43. Jaulhac, Jules-Maurice, de Mercœur (Corrèze).
44. Fallière, Hippolyte-Joseph, de Paris.
45. De Tournebu, Louis-Marie-Henri, d'Evreux (Calvados).
46. De Bièvre, Louis, de Paris.
47. Roy, Paul-Jacques-Charles, de Poitiers.
48. Pierre dit Compain, Georges-Emanuel, de Roelle (Charente).
49. Boyer, Xavier-Marie-Henri, du Lion-d'Angers.
50. Méglin, Georges-Prospère, de Toul (Meurthe-et-Moselle).
51. Laïty, Henri-Eugène, de Fontailler-sur-Saône (Saône).
52. De Meckenheim d'Artaise, Pierre-Louis, de Veudôme (Loir-et-Cher).
53. Lochon, Georges-André, de Chantenay (Nièvre).
54. Philippe, Charles-Eugène, de Levallois-Perret (Seine).
55. Bréillon, Ernest-Alexandre, du Breuil (Marne).
56. Laurent, Henri-Alphonse, de Gauray (Manche).
57. De la Barge de Certeau, Louis-Victor, de Lyon.
58. Berlioz.
59. Labit, Joseph-Emile, de Damazan (Lot-et-Garonne).
60. Charrault, Pierre-Marie, d'Angers.
61. Bachelier, Victor-Louis, de Saint-Pierre (Pas-de-Calais).
62. De Chappedelaine, Marie-Olivier, d'Amblainville (Calvados).
63. Lugin, Lucien-Constant, de Bray-sur-Somme (Somme).
64. Hannequand, Charles-Marie, de Stey (Meuse).
65. Gallé, Charles-Henri, de Poitiers.
66. De Chanay, Joseph-Ferdinand, de Vaudebarrier (Saône-et-Loire).
67. Comoy, Alphonse-Victor, de Maisons-Alfort (Somme).

Nota. — Tous ces élèves ont satisfait aux conditions indiquées à l'art. 34 du règlement du 30 août 1873.

Nous lisons dans l'*Étoile*, d'Angers :

« Depuis plusieurs semaines, les heures de départ et d'arrivée ont été changées sur le chemin de fer de Saumur à Poitiers, sans que la presse angevine en ait reçu avis. Il en résulte des erreurs dont le public se plaint avec raison. « Trompé une première fois par le tableau indicateur de l'*Étoile*, nous écrivions à nos abonnés, j'ai consulté la seconde fois celui du *Journal de Maine-et-Loire* et je n'ai pas été plus heureux; les deux tableaux se ressemblent; ils pouvaient être exacts autrefois; ils ont cessé de l'être depuis deux mois. » Il nous semble que les administrations des chemins de fer devraient considérer comme un de leurs premiers devoirs envers le public de renseigner les journaux sur les changements opérés dans le service. On ne peut exiger des journaux qu'ils envoient tous les jours un reporter à chaque gare pour s'informer s'il n'y a rien de modifié dans les heures de départ et d'arrivée. »

ANGERS.

Samedi dernier, le nommé Garnier comparait devant le tribunal correctionnel d'Angers, pour avoir grossièrement insulté M. le curé de Cheffes, qui cependant avait refusé de porter plainte.

Garnier est d'une conduite des plus immorales. Les bruits les plus déshonorants courent sur son compte. M. le curé de Cheffes faisait l'aumône à la famille Garnier, c'est là probablement ce qui lui a valu les injures dont il a été accablé. Voici les paroles qu'a prononcées à ce propos M. Tarlé, substitut du procureur de la République :

« Le clergé est habitué à ces sortes d'ingratitude. Il sait trop que ceux qui ont le plus reçu de lui sont aussi ou deviennent quelquefois ses plus implacables ennemis, quelle que soit l'aumône qu'il ait faite, qu'il leur ait donné l'éducation, qui leur permet de vivre et de prospérer, ou qu'il leur ait donné le pain qui les empêche de mourir de faim, durant les chômages de l'hiver. »

Le tribunal a condamné Garnier à sept mois de prison. (Étoile.)

M^r l'évêque d'Angers est de retour de Rome depuis vendredi.

La *Semaine religieuse* annonce que sur la proposition de M^r l'évêque d'Angers, Notre Saint-Père le Pape Léon XIII a désigné, par bref du 7 mars, élever à la dignité de prélat de sa maison M. l'abbé Maricourt, chanoine titulaire de la cathédrale d'Angers et doyen de la Faculté des lettres à l'Université catholique.

Par brefs datés du même jour, Sa Sainteté a désigné conférer la croix de commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, à M. de Farcy, directeur du Musée diocésain, et auteur de plusieurs publications d'archéologie religieuse, et la croix de chevalier du même ordre à M. Aubry, professeur à Faculté de Droit, et à M. Cherruau, trésorier-caissier de l'Université catholique.

SEGRÉ.

Une ferme envahie par des mendiants. — Le mardi 14 mars, vers trois heures de l'après-midi, profitant de l'heure où les hommes sont ordinairement occupés dans les champs, une bande de mendiants s'est présentée à la ferme de Haut-Court-Pivert, sise à Saint-Aubin de Segré.

Ces misérables, n'ayant affaire qu'à deux femmes, dont une est sourde et muette, se sont livrés à des voies de fait, leur ont jeté des pierres, puis enfin ont ravagé un champ de choux situé devant la ferme.

La servante de la ferme a été menacée de mort si elle ne donnait pas de l'argent.

Cette jeune fille s'est barricadée dans la ferme, pendant que la muette courait chercher le domestique, qui travaillait dans les environs.

À l'arrivée de ce dernier, les malfaiteurs se sont enfuis après avoir brisé les carreaux d'une des fenêtres de la chambre à coucher.

Grâce aux actives recherches de la police et de la gendarmerie de Segré, on doit avoir mis la main sur les auteurs de cette tentative audacieuse. (Mercurie Segréenne.)

NANTES.

Concours hippique. — Dimanche a eu lieu la grande course dont la coupe d'honneur était le prix. Tous les obstacles avaient été élevés et la douve élargie. Sept concurrents y ont pris part. Tous se sont brillamment acquittés de leur tâche, les uns avec plus de bonheur que les autres, grâce à cette chance, qui, comme les flots, est changeante et déjoue quelquefois les prévisions les plus vraisemblables. M. des Mares, sous-écuyer à Saumur, a été classé le premier; M. le comte d'Andigné second, auquel était réservé le montant des entrées. M. de Cabouet, montant *Niniche*, jument impétueuse, a donné largement la mesure de son grand savoir et de sa puissance. MM. Destigny, le marquis de Vallambrosa et Gabriel Gaudin se sont également très-bien acquittés de cette difficile épreuve. (Espérance du peuple.)

On lit dans le *Courrier de la Vienne* :

« Samedi dernier, le sieur Fradet, d'Usson, quittait de bonne heure son domicile pour aller tailler sa vigne de la Tinière, et amenait avec lui trois ânes, qu'il mit au paco dans un champ voisin. »

Le soir à la nuit tombante, lorsqu'il voulut ramener les trois animaux au râtelier, il n'en trouva plus trace. Pensant qu'ils avaient pu reprendre d'eux-mêmes le chemin de l'écurie, il cessa ses recherches et se rendit tranquillement à la maison. Mais, en arrivant chez lui, il apprend qu'on y est sans nouvelles des bêtes en question. Notre homme se presse alors de sonder le voisinage en tous sens. Bientôt il aperçoit sur la route de grande communication d'Usson à Château-Garnier, l'ânesse suivie de son ânon, lequel avait le ventre en lambeaux. Quant au troisième animal, âgé de 2 ans, nul vestige.

Fradet ramène chez lui les deux pauvres survivants; mais l'ânon mourut deux heures après. L'ânesse portait les marques saillantes d'une large morsure à la cuisse gauche.

Le lendemain, en continuant ses recherches, Fradet découvrit la tête de son

troisième animal. Le reste du corps avait été dévoré par les loups. »

MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

Un concours général pour le surnuméraire aura lieu le jeudi 24 avril 1879.

Ce concours se tiendra au chef-lieu de chaque département.

Les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités peuvent y prendre part.

Les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'État sont admis jusqu'à 30 ans.

Les candidats devront se présenter sans retard devant le Directeur, Chef du service des Postes et des Télégraphes de leur département, qui leur donnera connaissance du programme de l'examen.

Aucune demande ne sera reçue après le 16 avril.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 16 mars 1879.

Versements de 110 déposants (20 nouveaux), 17,110 fr. » c.

Remboursements, 14,298 fr. 80 c.

Marché de Saumur du 15 mars.

Blé nouv. (l'ha.)	—	Huile chene.	50	—
Froment (l'ha.)	77	Huile de lin.	50	—
Halle, moy.	74	Graine tréfle	50	—
Seigle	75	— luzerne	50	—
Orge	65	Foin (dr. c.)	780	65
Avoine, bar.	50	Luzerne	780	60
Fèves	75	Paille	780	35
Pois blancs.	80	— Amandes	50	—
— rouges.	80	Cire jaune.	50	190
Graine de lin.	70	— Chanvres 1 ^{re}	—	—
Farine, culas.	157	— qualité (52k.500)	48	—
Chenevis . .	50	— 2 ^e	38	—
Huile de noix.	50	— 3 ^e	—	35

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1877.	1 ^{re} qualité	à 100
Id.	2 ^e id.	65 à 70
Ordin., envir. de Saumur 1877.	1 ^{re} id.	à 65
Id.	2 ^e id.	à 60
Saint-Léger et environs 1877.	1 ^{re} id.	à 65
Id.	2 ^e id.	à 54
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 ^{re} id.	à 60
Id.	2 ^e id.	à 53
La Vienne, 1877.	—	à 45

ROUGES (2 hect. 30).

Souzy et environs, 1877.	—	à 110
Id.	—	à 110
Champigny, 1878.	1 ^{re} qualité	à 170
Id.	2 ^e id.	à 110
Id. 1877.	1 ^{re} id.	à 110
Id.	2 ^e id.	à 110
Varrains, 1877.	—	à 110
Varrains, 1878.	—	à 100
Bourguell, 1878.	1 ^{re} qualité	110 à 115
Id.	2 ^e id.	95 à 100
Id., 1877.	1 ^{re} id.	105 à 120
Id.	2 ^e id.	à 100
Restigné 1878.	—	à 100
Id. 1877.	—	à 95
Chinon, 1878.	1 ^{re} id.	85 à 88
Id.	2 ^e id.	à 90
Id. 1877.	1 ^{re} id.	à 90
Id.	2 ^e id.	à 85

Faits divers.

Un de nos hommes politiques — nous ne le nommons pas, on verra pourquoi — était invité avant-hier chez un de ses amis, non moins politique. Il y avait assez nombreuse assistance.

Après le dîner, on passe au salon voisin pour prendre le café. L'homme politique invité reste dans la salle à manger et s'y accommode discrètement dans un fauteuil, de façon à faire une petite sieste.

Au bout d'un quart d'heure, on remarque son absence.

— Où est donc M. X... ?

— M. X... ? répond la petite fille de la maison, un charmant bébé de huit ans, il est mort.

— Mort ?

— Oui, mort... là, à côté.

On court, on se précipite. L'homme politique se réveille au bruit, s'étonne, interroge. On lui raconte la méprise...

Et de rire !

— Tu vois bien, petite folle, dit en rentrant au salon le père, que M. X... n'est pas mort.

— Dame, papa, répond bébé, maman m'avait dit l'autre jour que lorsqu'une personne ne bouge plus et qu'elle sent mauvais, c'est qu'elle est morte...

Et de ne plus rire.

Il est peu de maladies qui aient suscité la création d'autant de médicaments que l'asthme.

La plupart de ces remèdes, plus ou moins inefficaces, sont tombés dans un oubli justement mérité.

L'action remarquable du goudron sur les bronches et les muqueuses en général a provoqué de nombreuses expériences, desquelles il résulte aujourd'hui qu'un des meilleurs traitements de l'asthme consiste dans l'emploi des Capsules de Goudron de Guyot.

Dans la plupart des cas, deux ou trois capsules, prises au moment de chaque repas, amènent un soulagement rapide; il convient de dire que, lorsque l'affection est déjà ancienne, on devra continuer le traitement pendant quelque temps. Du reste, en raison du rapide bien-être qu'ils en éprouvent, les malades sont rarement tentés de supprimer l'emploi des Capsules de Goudron avant la guérison complète. Ce mode de traitement revient à un prix des plus

modiques, environ dix à quinze centimes par jour.

Pour être bien certain d'avoir les véritables Capsules de Goudron de Guyot, on devra exiger, sur chaque flacon, la signature Guyot imprimée en trois couleurs.

Dépôt dans la plupart des pharmacies.

Inauguration solennelle des grandes orgues de Saint-Eustache, à Paris.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs des orgues monumentales de Saint-Eustache, à Paris, dont la reconstruction était devenue nécessaire, par suite des dégâts considérables subis pendant la Commune de 1871. Les travaux commencés en 1876 par la maison J. Merklin viennent d'être terminés avec le plus grand succès.

Une commission d'expertise composée de douze membres, artistes et savants, présidée par M. Ambroise Thomas, membre de l'Institut, a reçu avec les plus grands éloges l'orgue de Saint-Eustache reconstruit; elle le range parmi les instruments de premier ordre et l'offre comme un modèle du genre.

L'inauguration solennelle de ce magnifique instrument aura lieu vendredi 21 mars courant, à trois heures après midi, sous la présidence de S. Em. le cardinal-archevêque de Paris, le R. P. Ollivier, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, prononcera une allocution.

L'orgue sera tenu par les organistes les plus célèbres de Paris.

(Extrait du journal le Monde.)

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (6^e ANNÉE).

M. SIMON, administrateur.

JEUDI 20 mars 1879.

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE donnée par

Les ARTISTES de l'AMBIGU.

L'ASSOMMOIR

Pièce nouvelle en 5 actes et 9 tableaux, par MM. William Busnach et Octave Gastineau, tiré du roman de M. Emile Zola.

TABLEAUX. — 1^{er}, L'Hôtel Bon-Cœur. — 2^e, Le Lavoir. — 3^e, La Barrière Poissonnière. — 4^e, Les Noces. — 5^e, L'Echafaudage. — 6^e, La Fête de Gervaise. — 7^e, L'Assommoir. — 8^e, La dernière Bouteille. — 9^e, L'Elysée-Montmartre.

Les principaux rôles seront joués par MM. SULLY, ACELLY, RODRIGUES, GOEY, M^{lle} GRANVAL, la petite DAUBRAY, etc.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Sous ce titre : LA TRIBUNE DES EMPLOYÉS, paraît un journal hebdomadaire d'une utilité incontestable aussi bien pour les commerçants que pour les employés de toutes sortes.

Aux employés de commerce, il fournit des renseignements utiles sur les grandes maisons et une liste de nombreux offres d'emplois dans toutes les villes de France.

Aux agents des administrations, il expose des théories nouvelles et donne une énumération complète des examens avec le sommaire des questions posées.

Pour tous, commerçants ou employés, le journal demeure une tribune ouverte aux réclamations et aux propositions. Nous ajoutons que la TRIBUNE DES EMPLOYÉS sort des errements des autres journaux spéciaux en offrant à ses lecteurs une rédaction soigneusement choisie, des feuilletons et des articles aussi amusants qu'instructifs. Prix de l'abonnement : un an 10 francs, six mois 5 francs. Bureaux : 34, rue d'Ulm, Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purgés et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

DU BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée,

dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, nigrures, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, flexions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, cataracte, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalésicière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 59,834 : M. H. d'Esclavelles, Dieppe, constate la cure d'une jeune personne qui avait l'estomac presque entièrement détruit et qui souffrait depuis deux ans de dyspepsie et d'une bronchite chronique, avec insomnies, amaigrissement et toutes les misères d'un marasme général. — Sommeil, santé, force et embonpoint sont revenus à l'état normal.

Cure N° 65,311.

Vervaat, le 28 mars 1866.

Monsieur. — Dieu soit béni votre Revalésicière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalésicière m'a rendu la santé.

A. BRUNELLIÈRE, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalésicière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalésicière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRIAND; Besson, successeur de Texier; J. Russon, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve Chantreau, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DELAGÈRE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M^{lle} BELLIER, épicière. — Cholet, VANDANSON-BUREAU, 63, place Rouge; CORINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMET, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 — 45 —	11 — 50 —
1 — 10 — soir.	4 — 45 — soir.	10 — 10 —	11 — 50 —
3 — 20 —	10 — 10 —	10 — 10 —	11 — 50 —
7 — 45 —	11 — 50 —	11 — 50 —	11 — 50 —

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 — 45 —	11 — 50 —
12 — 10 — soir.	4 — 45 — soir.	9 — 10 —	11 — 50 —
1 — 45 —	9 — 10 —	11 — 50 —	11 — 50 —
6 — 55 —	11 — 50 —	11 — 50 —	11 — 50 —

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 11 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 30. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 MARS 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	77	70	23	Crédit Foncier colonial	380			Canal de Suez	743	75	2 50
3 % amortissable	80	51	07	Crédit Foncier, act. 500 f.	747	50		Crédit Mobilier esp.	835	45	
4 1/2 %	109			Obligations foncières 1877	379	50	50	Société autrichienne	550		12 50
5 %	113	15	10	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	475			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	506	50		Crédit Mobilier	473	50		Orléans	875	50	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	245			Crédit Foncier d'Autriche	600		1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	373	75	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	517	50		Est	707	50	2 50	Est	374		
— 1865, 4 %	539			Paris-Lyon-Méditerranée	1135			Nord	378		
— 1869, 3 %	415		25	Midi	955		2 50	Ouest	374		
— 1871, 3 %	408			Nord	1430			Midi	373		
— 1875, 4 %	526			Orléans	1218	75		Paris (Grande Ceinture)	375		
— 1876, 4 %	528			Ouest	780		1 25	Paris-Bourbonnais	374		
Banque de France	3035			Compagnie parisienne du Gaz	1312	50		Canal de Suez	580		
Comptoir d'escompte	775			C. gén. Transatlantique	520		2 50				
Crédit agricole	430										

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 9 décembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	4 — 45 —	(s'arrête à Angers)	omnibus-mixte.
8 — 56 —	10 — 25 —	soir,	omnibus-mixte.
1 — 23 —	4 — 10 —		express.
4 — 10 —	7 — 15 —		omnibus.
7 — 15 —	10 — 37 —	(s'arrête à Angers)	omnibus-mixte.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			
3 heures 20 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 31 —		omnibus.
9 — 40 —	12 — 40 —	soir,	express.
12 — 40 —	4 — 44 —		omnibus-mixte.
4 — 44 —	10 — 28 —		omnibus-mixte.
10 — 28 —			express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e DELMAS, huissier à Vihiers.

VENTE DE MEUBLES, BESTIAUX ET MATÉRIEL DE CULTURE

Le lundi 24 mars et jours suivants, s'il y a lieu, à dix heures du matin, en la ferme de la Frédonnière, près Yzernay, commune de La Plaine, exploitée par le sieur François Cottencau, fermier audit lieu.

Il sera, par le ministère de M^e Delmas, huissier à Vihiers, procédé à la vente aux enchères publiques des meubles, bestiaux et matériel de culture appartenant audit sieur Cottencau et consistant notamment en :

- Meubles meublants, — chaises, — tables, — trois armoires, — coffre-maie, — chaudières en cuivre et en fonte, — seaux, — vaisselle, — ustensiles de ménage et autres objets ;
 - Deux bœufs de cinq ans ;
 - Quatre bœufs de quatre ans ;
 - Deux bœufs de trois ans ;
 - Une jument et son harnais ;
 - Trois veaux de dix mois ;
 - Deux génisses de un an ;
 - Deux veaux de dix-huit mois ;
 - Cinq vaches laitières ;
 - Deux porcs gras ;
 - Onze moutons, — dix oies, — vingt poules ;
 - Une voiture à ressorts ;
 - Un moulin à moudre ;
 - Un moulin à passer la farine ;
 - Un rouleau à battre ;
 - Deux charrettes ;
 - Deux charrues ;
 - Une bascule avec ses poids ;
 - Instruments aratoires ;
 - 250 doubles décalitres de froment ;
 - Un lot de flasse ;
 - Un lot de laine ;
 - Et une grande quantité d'autres bons objets.
- Au comptant, cinq pour cent en sus, sans fraction. (150)

A LOUER PRÉSENTEMENT, MAISON
Avec écurie et remise,
Rue de l'Ancienne-Messagerie,
Actuellement occupée par M. Delacour-Ouvrard.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UN CHARRIOT, léger, presque neuf, pouvant s'atteler à deux chevaux.
S'adresser à M. VASSEUR, carrossier à Saumur. (79)

Etude de M^e HERBAULT, notaire à Saint-Léger (Vienna).

VENTE DE MEUBLES APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 23 mars 1879, à midi, au bourg de Saint-Léger, M^e Herbault, notaire, procédera à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers dépendant de la succession de Pierre Verrière, en son vivant quincaillier à Saint-Léger.

On vendra :
Un bon cheval, une carriole, un fourgon de voyage, un magnifique chien de montagne et autres objets.
Au comptant, plus 10 p. 0/0.

A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE TRÈS-BELLE MAISON
Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4,
Actuellement occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^e Le Ray, qui l'habite, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER GRANDE ET BELLE CAVE
Hors d'inondation.
Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 1.
S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A VENDRE
1° UNE BELLE JUMENT de selle, baie-brun, demi-sang, sans tare, âgée de neuf ans, taille 1 mètre 39 centimètres, tête de chasse hors ligne ;
2° UN CHEVAL HONGRE, par-sang, âgé de cinq ans, bai, taille 1 mètre 62 centimètres, très-doux et bien dressé, très-distingué, avec des membres magnifiques.
S'adresser à M. G. PAYS-MELLIER, à la Pataudière, par Champigny-sur-Verde (Indre-et-Loire). (125)

AVANCES et ouvertures de crédit de banque
aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de février et mars.
Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris. (679)

MAISON ABEL PILON
Paris — Rue de Fleurus, 33 — Paris
A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur
LIBRAIRE-ÉDITEUR

CINQ FRANCS PAR MOIS

EXTRAIT DU CATALOGUE

Dictionnaire de P. Larousse avec SUPPLÉMENT qui vient de paraître. 16 volumes brochés.	600
Dictionnaire de Littré et Supplément. Édition Hachette. 5 volumes brochés.	412
Dictionnaire d'Histoire naturelle, par D'OURMAY. Nouvelle édition. 23 volumes de texte et 3 volumes contenant 340 planches soigneusement coloriées à la main.	480
Dictionnaire de Chimie pure et appliquée de Wurtz. 5 volumes. Ouvrage terminé.	90
Histoire de France et de la Révolution, par MICHELET. Nouvelle édition accompagnée de 200 gravures hors texte. 28 volumes.	196
Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des colonies. 106 cartes in-4° coloriées, gravées sur cuivre, accompagnées d'un texte contenant la matière de 10 vol. in-8°. 2 volumes richement reliés.	125
Grand Atlas universel de Duroloy. 40 cartes double in-folio reliées en un volume.	90
Le Règne végétal. 9 volumes texte et 8 volumes atlas, contenant 3,000 dessins finement coloriés. Prix, monté sur onglet.	800

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

L'UNION INDUSTRIELLE
Association générale contre l'Incendie.
COMPTOIR AGRICOLE
Compagnie d'Assurances à Prime fixe CONTRE
LA MORTALITÉ DU BÉTAIL
Agent régional des arrondissements de Saumur et de Baugé.
Saumur, ADOLPHE MARAIS, 14, rue de Bordeaux.
ON DEMANDE DES AGENTS dans chaque commune.
S'adresser, tous les jours, à M. Adolphe MARAIS, Saumur, 14, rue de Bordeaux. (87)

LE JOURNAL DU DIMANCHE
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.
ABONNEMENTS :
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.
La collection se compose actuellement de 40 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
Le volume broché pour Paris 3 fr. d' pour les départements 4 fr.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 5 mai 1875.

Librairie E. DEZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Noir, SAUMUR.

NOTICES ARCHÉOLOGIQUES
Par G. D'ESPINAY,
Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie,
Membre de l'Académie de Législation de Toulouse,
Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire,
Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces.
Première série : MONUMENTS D'ANGERS
Deuxième série : SAUMUR ET SES ENVIRONS
Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
Chaque série se vend séparément.
Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.